

Avec [Les courtiers du capitalisme](#) (Agone, 2015), le sociologue Sylvain Laurens nous plonge au cœur de la fabrique politique de l'Europe. Cet entretien lui permet par ailleurs de préciser son positionnement théorique et d'exposer certaines implications politiques de son travail.



Contretemps : Ton livre est une grande fresque qui retrace la co-construction de l'Europe à partir d'un jeu entre la bureaucratie de la Commission et les milieux d'affaires. Documents d'archives, données et entretiens à l'appui, tu décris comment la bureaucratie européenne se légitime en s'imposant comme un interlocuteur incontournable pour des milieux d'affaires sommés de s'europaniser. Cette perspective prend à rebours l'idée selon laquelle l'intégration européenne serait une réponse à des besoins exprimés du côté du capital. De quelle manière en viens-tu à poser le problème de l'origine du processus d'intégration ?

Il n'y a plus à prouver qu'une part conséquente des milieux d'affaires transatlantiques est à l'origine du projet de constitution d'une fédération des Etats européens¹. Plusieurs travaux montrent comment les Etats-Unis ont, dès l'après guerre, cherché à abaisser les tarifs douaniers pour calmer les inquiétudes des industriels américains et contrer le communisme². Pour mener à bien ce projet, les milieux d'affaires étatsuniens ont pu s'appuyer sur les fractions patronales européennes les plus intéressées, de par leur position sur les marchés, à l'abaissement des tarifs douaniers et au libre échange. Mais, à cet égard, il faut rappeler que « les besoins exprimés du côté du capital » que tu évoques restaient en partie contradictoires du côté européen. Il y a toujours eu, dans chaque Etat membre, un patronat beaucoup plus rétif à ce projet de construction d'un marché ouvert à l'échelle des six pays des débuts de la CE (Communauté européenne). Il subsiste dans les années 1950 des fractions patronales relativement dominantes et qui, à travers de bonnes relations avec leur gouvernement national, ont su se construire des positions avantageuses sur leur marché national. Sans compter qu'une bonne part du capitalisme industriel est alors encore largement nationalisé ou adossé aux Etats. Ces fractions patronales voient d'un œil méfiant la mise en concurrence directe de leur industrie avec les entreprises allemandes ou d'autres pays. Ces milieux-là ne sont pas nécessairement partisans du libre-échange et la Commission européenne mettra des années à les contourner.

Ce que montre, dans un premier temps, le livre se situe donc en aval de l'histoire des clubs de PDG

et des décideurs transatlantiques (comme le Bilderberg) que l'on mentionne souvent comme étant à l'origine du lancement d'une Communauté économique européenne. Il rappelle cette diversité dans les positions initiales des milieux d'affaires européens et explore d'autres processus sociaux qui sont tout aussi intéressants à saisir pour comprendre le fonctionnement du capitalisme. A partir du moment où le Traité de Rome est signé en 1957, une histoire - plus silencieuse - débute en marge des rencontres entre chefs d'Etat, celle de l'enracinement d'une bureaucratie supranationale. L'histoire de la CE ne se résume alors plus à l'histoire des fractions patronales internationales les plus intéressées à l'ouverture des marchés à la concurrence. Elle devient aussi l'histoire de la constitution d'un monde administratif relativement autonome qui a dû en permanence construire sa légitimité face aux administrations des Etats membres pour asseoir son projet de libre-échange.

Dans les années 1960, lorsqu'un chef de bureau de la direction du Marché Intérieur appelle depuis Bruxelles un fonctionnaire français du ministère de l'Industrie pour lui demander des données sur, par exemple, la production d'automobiles, celui-ci se voit le plus souvent répondre que la politique industrielle est du ressort de l'Etat français, pas de cette nouvelle structure administrative. Les gaullistes considèrent notamment que celle-ci ne sert qu'à appliquer un « Traité de Commerce ». Lors des premières négociations du GATT, dès le Dillon Round de 1961, la Commission a dû même payer des lobbyistes à Washington pour convaincre le gouvernement américain de laisser la Commission s'instituer en un interlocuteur unique à même de centraliser les négociations pour le compte des Etats de la CE.

Cette nouvelle administration à taille européenne a dû construire son entourage pour s'imposer sur le plan diplomatique. Pour cela, elle a fait venir et financé une représentation patronale à Bruxelles. Elle l'a organisée sur des bases nouvelles et adaptées au périmètre du Traité de Rome. Il existait des fédérations patronales nationales, internationales ou bilatérales bien avant la Seconde guerre mondiale. Mais la Commission encourage dans les années 1960 la constitution de fédérations patronales groupées à Six pays afin de disposer d'interlocuteurs économiques à sa mesure. Elle coproduit une façade politique des milieux d'affaires qui sera véritablement à même de lui donner la légitimité politique mais aussi les éléments techniques que refusent souvent de lui transmettre les Etats membres. Ces nouvelles organisations patronales vont aussi lui donner un atout politique précieux : elles offrent des plateformes sur lesquelles les « champions nationaux » vont en premier lieu se mettre d'accord et fournir des positions de synthèse, des positions qui garantissent aux agents de la Commission qu'aucun contre lobbying ne sera organisé dans les Etats membres contre telle ou telle directive en gestation.

Si on raconte l'histoire de la construction européenne depuis les clubs de PDG et l'histoire du transatlantisme, on a l'impression d'un souffle continu idéologique promouvant le libre-échange. Mais si on raconte cette même histoire depuis le point de vue de l'enracinement de la Commission, on s'aperçoit alors que l'histoire de l'UE est aussi celle de l'apparition d'une nouvelle couche de bureaucrates. Pour changer d'échelle, le capitalisme européen et transatlantique a produit et sécrété une administration nouvelle qui, pour légitimer sa position, a modifié les façades politiques des milieux d'affaires. Cet enrôlement du patronat était nécessaire à la structuration d'une nouvelle administration, à l'accumulation primitive d'un capital bureaucratique supranational.

Contretemps : Le concept de capital bureaucratique se situe au cœur de ton approche. C'est lui qui semble faire le lien entre la bureaucratie de la commission, d'un côté, et, d'un autre côté, les intérêts du capital réfractés dans les *business associations*. Peux-tu préciser la généalogie de ce concept et la manière dont il se situe par rapport aux approches de l'Etat ancrées dans le marxisme, qu'il s'agisse de Gramsci, de Poulantzas ou, plus récemment, de l'approche néo-réaliste du politique de Palombarini et Amable ?

J'emprunte le terme de capital bureaucratique à Bourdieu, qui a lui-même repris à Weber et à Elias l'idée que la constitution des administrations modernes sont d'abord des processus de monopolisation de ressources économiques, techniques, militaires. Bourdieu y ajoute une dimension symbolique mais il reprend cette idée que la bureaucratisation est d'abord un processus de concentration³. Pour Bourdieu, la constitution d'une administration est d'abord le succès historique d'un groupement d'individus, une entreprise politique qui a réussi à accumuler des ressources et à revendiquer le monopole sur un certain nombre d'activités sociales qui relevaient jusqu'ici d'autres institutions ou d'autres logiques. Le terme de capital a aussi le mérite de synthétiser plusieurs choses chez Bourdieu. Emprunté au vocabulaire de l'économie politique et du marxisme, il désigne donc une accumulation de ressources mais il invite aussi à penser la diversité des ressources accumulées (il existe pour Bourdieu différentes sortes de capitaux⁴) et leur inégale distribution (les capitaux ont une efficacité sociale relative en fonction du champ de luttes dans lequel on les mobilise face à d'autres agents). Enfin, pour Bourdieu, le capital s'objective dans des institutions mais il peut aussi être incorporé, il est partiellement possédé par les individus sans qu'on puisse en présupposer les usages ultérieurs. Si on le transpose au cas de la constitution de la technocratie européenne, ce concept de capital bureaucratique a le mérite de nous inviter à penser des processus complémentaires à ceux décrits par Poulantzas ou Gramsci. Pour Gramsci, l'Etat est, aux côtés de la société civile, un des deux étages de la superstructure, il joue une fonction de « commandement » et de « gouvernement juridique »⁵. Pour Poulantzas, la bourgeoisie américaine et transatlantique s'est dotée avec la Commission d'une administration, d'un outil supplémentaire de domination. Ces approches décrivent globalement les choses mais tellement globalement qu'elles loupent à mon sens une série de médiations par lesquelles la structure administrative joue son rôle d'organisation du capitalisme et d'accélération des processus de concentration économiques.

L'approche en termes de capital bureaucratique permet d'emblée de poser la question du rôle structurant que jouent les administrations à l'égard des marchés. Pas de marché sans structure juridique nous rappelle Bourdieu dans les *Structures sociales de l'économie* (un de ses livres que je trouve sous-exploité)⁶. Un droit de la propriété, un droit de la concurrence et un droit des affaires européens continuent d'enserrer l'accélération de l'internationalisation des échanges. Le marché ne peut fonctionner comme structure rationnelle pour les acteurs (une structure où l'on peut évaluer les coûts et bénéfices, avoir des stratégies formelles voire mathématisées) que dans la mesure où une administration garantit la prévisibilité des activités économiques. « Le capitalisme requiert la bureaucratie » écrivait Weber. L'approche en termes de capital bureaucratique invite à considérer que l'administration en général et l'administration européenne en particulier ne sont pas seulement des outils de commandement politique aux mains de la classe dominante. L'administration est une forme d'organisation sociale qui rend possible le fonctionnement du capitalisme, qui assure la production et l'actualisation des structures juridiques minimales qui encadrent les relations de production. L'administration est le lieu où s'accumulent les ressources techniques et juridiques qui fixent le cadre autorisé des activités économiques. Elle n'est donc pas qu'un « outil » aux mains de dirigeants politiques. Elle a une relative autonomie de fonctionnement ne serait-ce que parce que ce processus d'accumulation de ressources renforce le pouvoir d'un nouveau groupe social sur le reste de la société.

Avec les institutions de l'UE, une nouvelle couche de bureaucrates a désormais un intérêt historique à maintenir ses prérogatives face aux vieux Etat-nations, à étendre le périmètre du champ de ses compétences. Cette couche d'acteurs accumule des ressources au fil du temps et tire sa légitimité sociale et accessoirement son salaire de l'extension continue du cadre légal d'un Marché Commun et du projet européen. On parle beaucoup d'Angela Merkel. On peut se faire plaisir en invoquant la figure de Bismarck. Mais c'est à mes yeux d'abord à cette couche là d'acteurs que le mouvement social grec s'est heurté très fortement. Prendre la mesure de l'existence de la Commission ou d'une institution comme la BCE c'est saisir ce que représente la masse critique d'acteurs disposant de

ressources importantes et d'un monopole désormais installé sur une série de leviers de pouvoir (la monnaie commune, le droit qui régit les échanges...). Cette masse critique de 30 000 agents n'est pas qu'un étage de la superstructure, elle est une couche sociale inscrite dans la lutte des classes du côté du capital. Elle joue son propre rôle historique.

C'est à partir de ce point de vue là que j'essaierais aussi d'amender l'approche néo-réaliste très stimulante proposée par Palombarini et Amable. A leurs yeux, les institutions sont le fruit de compromis passés sur la scène politique et « *la remise en cause des institutions n'est possible qu'à condition que les avantages, tels que les perçoivent les groupes dominants, qui découleraient d'un changement des règles du jeu, soient supérieurs au coût d'un conflit dont l'issue serait par ailleurs incertaine* »⁷. Mais le risque serait de croire qu'il y a d'un côté une scène politique sur laquelle s'arbitrent les rapports sociaux entre les différentes couches sociales et de l'autre côté un Etat que l'on pourrait ré-agencer une fois un nouveau compromis social atteint. La masse critique d'acteurs que représente la haute administration joue son rôle politique propre et elle ne le joue pas que du côté de la scène politique professionnalisée. Si on ne comprend pas cela, on est voués à répéter sans cesse le refrain de la trahison des élites politiques, qu'elles soient socialistes ou de la gauche de gauche. Mais on y reviendra...

Enfin, l'approche en termes de capital bureaucratique permet aussi de comprendre en miroir l'intérêt que les milieux d'affaires portent à ce qui se joue à Bruxelles. L'administration de la Commission est une banque de capitaux juridiques et symboliques qui peuvent profondément modifier les règles de la compétition économique, pas seulement à travers l'octroi de subventions mais aussi par la redéfinition des normes juridiques qui structurent les échanges. Les opérateurs privés ont un intérêt structurel à orienter les usages qui sont faits de ce capital bureaucratique. Les rares agents sociaux qui comprennent l'administration, qui en connaissent par corps le fonctionnement intime sont précieux pour les milieux d'affaires car ils ont les moyens d'orienter les ressources accumulés dans les administrations au profit de leur employeur. Internaliser une part de ce capital bureaucratique dans une organisation patronale en débauchant tel ou tel « ancien » de la Commission est une stratégie logique dans ce cadre. Le livre raconte par le détail à quel point le gros du lobbying s'apparente à la manipulation d'un capital administratif par des acteurs privés : comprendre les attentes d'un chef de bureau, saisir à quel moment il faut remonter dans la hiérarchie administrative pour mieux porter sa position, comprendre comment jouer des rivalités entre services... Les lobbyistes sont une couche d'intermédiaires au service des intérêts privés dont la fonction sociale est de se tenir au plus près des structures administratives pour faciliter ce jeu sur les structures juridiques du marché au service de leur employeur. L'approche en termes de capital bureaucratique permet de ne pas s'arrêter aux frontières communément admises entre public et privé. Elle aide à saisir que la connaissance pratique de l'administration est une ressource instituée en enjeu bien au-delà de l'administration.

Contretemps : Un des résultats de ton enquête est de montrer que les modes d'organisation du patronat au niveau européen sont un des facteurs qui a entravé l'émergence d'une Europe sociale... D'une certaine manière, tu sembles suggérer que la mise à distance du monde du travail précède et conditionne plutôt qu'elle ne résulte de l'acte unique puis de l'UEM, c'est bien cela ?

Dans beaucoup de pays - et c'est cette définition là qui s'est imposée à Bruxelles -, la représentation patronale est scindée en deux. D'un côté la représentation « trade » ou « business » assure au patronat une représentation auprès des décideurs politiques afin de s'assurer que la réglementation générale ne nuise pas au développement des bénéfiques, du commerce ou des « affaires ». De l'autre la représentation en tant qu'« employeur » (*employer association*) se concentre sur la discussion

avec les syndicats et le dialogue paritaire. Le MEDEF en France assure ces deux facettes. Il est à la fois l'instance de représentation des intérêts économiques auprès du gouvernement et l'instance de dialogue avec les syndicats de travailleurs, l'interlocuteur patronal pour un dialogue paritaire⁸. Mais ce modèle que synthétise le mot très franco-français « patron » ne s'est pas imposé au niveau bruxellois. La Commission a d'abord cherché à organiser les milieux d'affaires sous l'angle du commerce, de l'accélération des échanges économiques (la partie « trade »). Et c'est donc sans surprise que la grande majorité de ces fédérations patronales européennes n'ont pas fourni dans les années 1980 un point d'appui historique à l'émergence d'un dialogue social européen.

Ce constat vient tempérer les hypothèses des chercheurs qui verraient dans le *Dialogue Social Européen* (DSE) l'émergence d'un dialogue paritaire. Dans ses travaux, Arnaud Mias souligne par exemple la rupture historique que constituerait l'émergence du « dialogue social européen », initié par trois organisations européennes « généralistes » autour de Jacques Delors à la fin des années 1980 : la Confédération européenne des syndicats (CES), l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) et le Centre européen des entreprises publiques (CEEP). Ces trois organisations, financées régulièrement par la Commission, ont continué effectivement – tout au long des années 1980 – à se structurer et constituent des interlocuteurs réguliers des agents de la Commission. Mais si l'on considère la réalité de la représentativité sectorielle des associations historiquement mobilisées autour du *Dialogue social européen*, les choses se compliquent et il devient alors difficile d'oser « *le rapprochement entre François Guizot et Jacques Delors* » que propose Arnaud Mias en analysant la portée de cette initiative comme un projet à même « *de guider le développement d'une entité sociale* » au niveau européen⁹. Loin d'être un objet témoignant de la volonté de « *régulation* » des acteurs économiques, la table même des négociations de Val Duchesse le 31 janvier 1985 comporte bien trop d'absents pour fonder une véritable discussion paritaire, à commencer par un bon demi millier d'associations patronales européennes basées à Bruxelles.

Cela est toujours valable aujourd'hui. Trente ans après son lancement, moins d'une quinzaine du millier de *business associations* dont nous évoquons l'histoire collective dans l'ouvrage figure au *Dialogue social européen*. Comme le notent Wolfgang Streeck et Philippe Schmitter, ces associations ont bien pris soin de se tenir à l'écart du Dialogue social européen et ont refusé de contribuer à ce qui aurait pu être un « *transfert des politiques sociales depuis les arènes tripartites nationales vers Bruxelles* »¹⁰.

Le plus souvent, quand un secteur est représenté au DSE, c'est par des associations européennes d'employeurs créées *ad hoc* et aux budgets dérisoires, vivant dans l'ombre de leur fédération professionnelle. Je donne l'exemple suivant dans le livre : le CEFIC, puissant groupe d'intérêt de l'industrie chimique, ne siège pas au *Dialogue Social Européen* et les industries de la chimie y sont représentées par l'ECEG, une confédération inconnue aux faibles moyens et prérogatives. Côté syndical, je ne suis pas sûr que les choses soient plus encourageantes. [La CES a appelé à annuler le referendum grec par exemple](#). Au niveau national, les logiques de porte-parolat peuvent déjà éloigner potentiellement les permanents syndicaux de leur base. Mais quand on parle de la représentation syndicale au niveau européen, les filtres posés sur la représentation syndicale sont encore plus forts (notamment à travers la valorisation de l'anglais comme langue militante principale). Si on recoupe ces deux logiques, Bruxelles donne au final l'impression que les lieux où se discutent les questions liées aux conditions des travailleurs ne sont pas les arènes labellisées « dialogue social européen ». Je pense que c'est un enjeu important pour le mouvement syndical actuel. Il faut arriver à sortir de cet enclos paisible où ont été parquées les représentations syndicales européanisées pour réinvestir les lieux où se jouent vraiment les décisions concernant les conditions de travail. Là encore je pense à l'Agence chimique européenne mais il existe tout un ensemble d'autres décisions prises à Bruxelles sous l'angle de l'harmonisation des législations qui affectent fortement les conditions de travail.

Contretemps : La dialectique européenne du fragile et du résilient sous-tend toute la démonstration du livre. Tu montres en effet, d'un côté, les liens intimes entre les milieux d'affaires et la bureaucratie bruxelloise qui semblent indiquer une densification européenne et, de l'autre, un investissement relativement faible de Bruxelles par le capital étant donné la persistance du rôle des capitales nationales et le pouvoir d'attraction de Washington. En conclusion, tu indiques finalement que la bureaucratie bruxelloise est parvenue à asseoir un certain monopole sur l'universel qui cantonne les entreprises concurrentes aux ghettos politiques du nationalisme et du localisme. L'Europe serait-elle donc plus forte que ce que les récentes turbulences pouvaient laisser penser ?

De quoi parle-t-on quand on parle d'Europe ? On évoque un projet d'une fédération à 28 pays qui déboucherait sur une intégration politique encore plus forte ? Ou parle-t-on d'une administration qui a réussi à faire coïncider son action quotidienne avec ce que l'on nomme communément « Europe », un référent transnational auquel on a opportunément associé l'idée de paix ou de prospérité (une administration qui est d'ailleurs tout à fait prête à payer le coût du départ d'un pays membre ou du chaos social en Grèce) ? Je me permets de m'arrêter là-dessus pour déconstruire cette première évidence. Il est important de rappeler qu'au début des années 1960, les fonctionnaires de la Commission ont à composer avec d'autres définitions institutionnelles de l'Europe, comme le Conseil de l'Europe basé à Strasbourg avec ses 47 pays et qui intègre par exemple la Turquie... Aujourd'hui quand on parle d'Europe, on parle d'abord de Bruxelles. C'est là une première victoire de cette administration. Et si on considère cette Europe-là, elle semble avoir été finalement peu éprouvée par les turbulences que tu évoques. L'épisode grec a même conforté dans une large mesure le rôle social de la BCE ou de la Commission. Tu as raison de rappeler que les firmes américaines ou européennes dépensent comparativement plus d'argent à Washington qu'à Bruxelles. Mais je ne suis pas sûr que cela soit contradictoire ou renvoie à une « fragilité » de la Commission. Dire cela permet surtout de remettre Bruxelles à sa place dans l'échelle mondiale des échanges économiques, une place qui est secondaire à l'échelle du globe. On perçoit bien cette position géopolitique aujourd'hui avec le TAFTA. L'Europe n'est qu'une composante de la stratégie diplomatique des Etats-Unis qui [lance parallèlement un autre traité de libre-échange avec ses partenaires asiatiques](#).

Si on garde l'aspect « global » en tête, on comprend mieux ce qui joue aujourd'hui dans le seul cadre européen. Même si cette structure administrative « perdait » au passage des Etats-membres (comme la Grèce ou l'Espagne), elle subsisterait. Elle se recomposerait sans doute (en permettant par exemple l'adhésion directe de régions) mais elle jouerait toujours un rôle similaire en accélérant le rapprochement des firmes continentales et américaines contre le capitalisme chinois ou russe. C'est pour cela que je suis toujours étonné de voir le temps que l'on passe à discuter de la sortie de l'euro à gauche. Ce qui devrait soucier la gauche, c'est avant tout l'état de son organisation collective, car une sortie de l'euro n'annihilerait pas du jour au lendemain la structure administrative qui a poussé à la création de l'euro. Un mouvement politique victorieux aurait toujours face à lui cette structure-là : la sortie de l'euro se ferait avec, en contrepoint, le poids permanent de cet assemblage technocratique et un projet de libre-échange transatlantique accéléré. Ce ne serait pas le retour aux années 1990. Quel que soit le scénario qui se dessinerait au niveau de l'avenir de l'UE, la question qui se pose pour la gauche française, c'est d'abord celle du rapport de force social qu'elle est capable de construire.

Contretemps : Le débat sur l'Euro ne porte-t-il pas précisément sur les modalités concrètes d'émancipation de la tutelle du capital bureaucratique que tu décries ? Dans le cas de la Grèce, par exemple, le rapport de force social qui s'est construit depuis plusieurs années a

débouché sur la victoire de Syriza, mais s'est brusquement détérioré lorsque le nouveau pouvoir a préféré demeurer sous l'emprise de la Troïka plutôt que sortir de l'Euro....

Le débat sur l'Euro porte aujourd'hui le plus souvent sur l'idée que la monnaie est un outil de souveraineté économique et qu'il nous faudrait simplement remettre la main dessus. J'ai été élevé au Diplo des années 1990 et aux publications d'Attac. Donc j'ai tendance moi aussi à considérer qu'aucune politique de gauche ne sera possible dans le cadre du carcan actuel de l'euro. Mais, en même temps, quand je vois l'évolution d'une partie des économistes qui étaient aux côtés du mouvement altermondialiste, j'ai l'impression qu'ils sacrifient tout le programme de gauche [à cette question de la sortie de l'euro](#). C'est pour cela que j'insiste en contrepoint sur la question du degré d'organisation du mouvement social et politique face à la bureaucratie européenne mais aussi nationale. Vouloir la sortie de l'euro au nom de la souveraineté politique ou l'obtenir au terme d'un mouvement populaire victorieux ne me semble pas du tout renvoyer aux mêmes logiques. Croire que le Front national ferait vraiment la sortie de l'euro me semble une vraie erreur d'analyse. Mais même dans l'hypothèse d'une sortie de l'euro effective au terme d'une coalition hétéroclite comprenant des mouvements nationalistes minoritaires comme semblent le suggérer certains, cela n'empêcherait pas le patronat de continuer à faire le siège de Bercy. Cela n'empêcherait pas l'eurocratie et la technocratie française de mobiliser toutes leurs ressources pour contrer cette stratégie ou la réorienter. La politique monétaire n'est pas qu'un outil neutre, elle fait l'objet d'usages sociaux permanents. Quels moyens se donne-t-on pour l'orienter de façon permanente si on a un mouvement social peu structuré et qui a besoin de la béquille du nationalisme classique pour composer un gouvernement dans un seul pays ?

Tu as raison de citer l'exemple grec. On peut lire ce qui s'est passé comme le renoncement de porte-parole de gauche à s'émanciper de la Troïka. Mais je trouve que ce n'est qu'un petit bout de l'histoire et on en vient encore une fois à la conclusion que des leaders politiques « ont trahi ». D'une part, le rapport de force social qui les portait était plus fragile qu'on ne le croit depuis la France. Syriza devait s'appuyer sur les nationalistes de l'ANEL par exemple pour garder la main sur le gouvernement. Pressentant que sa marge de manœuvre serait faible, Tsipras n'a jamais clairement annoncé qu'il allait sortir de l'euro. Dès la campagne électorale, il avait simplement promis que Syriza ne « ferait plus de politique d'austérité ». Le rapport de force était trop fragile sur la scène partisane pour aller au bout du programme que tu évoques. D'autre part, on peut aussi ajouter que Syriza a dû faire face simultanément à la bureaucratie européenne et aux résistances internes de la bureaucratie grecque. Varoufakis est [poursuivi par la Cour suprême de son pays](#) pour avoir simplement essayé de mener une politique fiscale redistributive ! Je peux donner un autre exemple. Quand Syriza est arrivé au pouvoir, ils ont nommé un nouveau secrétaire spécial à l'inspection du Travail. Un ancien avocat et conseiller syndicaliste très reconnu qui s'est alors donné pour mission de renforcer l'inspection du Travail. Il rédige des circulaires en ce sens mais il s'aperçoit qu'elles ne parviennent jamais au Journal Officiel. Ses propres services les étouffent. Il doit alors suivre bureau par bureau ses circulaires pour s'assurer qu'elles soient bien publiées comme le prévoit la loi. Les résistances dans l'Etat grec sont telles que même en les suivant ainsi, ses circulaires sont tout de même tronquées au dernier moment avant leur publication au JO.

Ces réalités plaident d'elles-mêmes pour qu'on réintroduise dans l'analyse le rôle joué par les bureaucraties en prenant au sérieux leur poids politique. Pas seulement en les regardant comme un outil dont il suffirait de se saisir mais en prenant en compte les multiples façons à travers lesquelles elles pèsent sur le jeu social en organisant les marchés, en définissant les contours juridiques des rapports de production mais aussi en opposant leur propre poids aux initiatives politiques dynamiques.

Contretemps : Un des aspects particulièrement intéressant du livre concerne, d'abord, le rôle joué par les juristes de la Commission européenne et par la CJE pour rendre le champ européen incontournable dès les années 1970. Plus tard, c'est le processus de normalisation qui semble décisif. Tu décris de manière magistrale une politique censitaire dominée par les salariés des business associations. Occupant une position charnière entre la commission et les firmes, ce sont eux qui organisent la mobilisation de ressources techniques et scientifiques et évincent dans les faits les citoyens et les ONG de toute capacité d'influence sur l'agenda politique européen. L'originalité de ton approche est, me semble-t-il, de mettre au centre les réseaux bureaucratiques publics-privés et de les identifier comme le cœur non, pas d'une politique d'influence, mais plutôt d'une relégation de la délibération démocratique au marges d'une décision publique dominée par l'expertise et la recherche du consensus... Cet agencement peut sembler écrasant. Ton analyse ne risque-t-elle pas de masquer les contradictions multiples qui minent le proto-Etat européen ?

Je l'espère quelque part. Mais insister aujourd'hui sur ces éléments est un pas nécessaire dans l'analyse scientifique et la réflexion politique. Car je n'en peux plus à l'inverse des discours défendant l'idée que les ONG remporteraient certaines victoires dans cette agora balbutiante que serait l'UE et que l'on pourrait réformer ce système de l'intérieur. L'asymétrie des moyens est telle entre business et ONG qu'il me paraît complètement irréaliste de plaider pour une réforme endogène de ce système. J'irai même plus loin : je ne suis pas certain que certaines victoires remportées par le mouvement citoyen à Bruxelles ces dernières années ne soient pas surtout liées à des fuites du monde des affaires. Une bonne part des combats qui se mènent à Bruxelles opposent des fractions du monde des affaires entre elles. L'espace de luttes est d'abord une confrontation *business* contre *business* dans les couloirs des directions générales et des agences. Imaginons que je gère une entreprise qui fabrique des biberons et que j'ai déjà pu me passer des phtalates dans la fabrication de mes produits, n'ai-je pas un intérêt à faire interdire définitivement les phtalates au niveau européen ? Cela tuera ma concurrence ou l'obligera à changer de procès de production. Dans certaines configurations, le *business* peut souffler dans le même sens que certaines ONG. C'est pourquoi je pense qu'il faut être conscient de ce qui rend certaines victoires politiques actuellement possibles afin d'éviter, plus tard, certaines désillusions. En ce sens, mon livre peut paraître comme plutôt pessimiste mais il désigne aussi des éléments à intégrer à la réflexion politique : on ne peut pas faire comme si gagner des élections et investir le Parlement européen suffirait à casser l'assemblage entre les milieux d'affaires et la Commission. On ne peut pas ignorer non plus qu'une bonne partie des luttes politiques se jouent désormais sur le terrain de l'administratif, du technique et de la science. Sinon on est voué à reproduire les mêmes erreurs. La directive REACH est à cet égard un très bon exemple. C'est en un sens une victoire du mouvement social puisque grâce aux mobilisations (notamment des Verts au Parlement), les industriels sont désormais obligés de prouver que leurs produits ne sont pas dangereux. Mais si tout cela débouche sur la création d'une agence chimique basée à Helsinki loin de tout contre-pouvoir et si le coût d'entrée politique pour que les citoyens contrôlent tout ça est désormais de surveiller en tant que « partie prenante » chaque enregistrement d'un produit industriel sur la base d'études toxicologiques, alors quelle chance a-t-on d'avoir une action politique pérenne sur cet enjeu de santé publique ? Ma recherche fait le constat de la fermeture relative d'un champ des possibles. Elle décrit comment on en est arrivé à donner une primauté à l'expertise technique produite derrière un paravent administratif sur des sujets politiques. On peut prendre ce livre comme un élément déprimant supplémentaire dans le contexte actuel mais on peut aussi considérer qu'il donne aussi la liste des choses à repolitiser afin de faire évoluer les choses.

Je terminerai en rebondissant sur le terme d'Etat que tu évoques en parlant de proto-Etat. C'est là aussi une des grosses failles du système actuel et peut être une source d'espoir. La grosse différence

entre une simple administration et un État, c'est qu'un État a eu historiquement la capacité d'intégrer l'ensemble des couches sociales pour maintenir un ordre social. Comme le montrent par exemple les travaux de Gérard Noiriel, les États-nations classiques ont assimilé une partie des classes populaires à travers la constitution d'administrations scolaires, sociales ou même militaires. Mais la Commission ne dispose de rien de tel pour l'instant. Elle est une administration mais certainement pas un État. Elle pèse sur le jeu économique et les gouvernements mais n'a qu'une capacité d'intégration des populations au second degré : elle ne finance pas d'écoles par exemple et n'a qu'un monopole de la violence physique légitime indirecte. C'est là un point majeur qui la différencie très fortement d'un État classique. L'incapacité de cette structure administrative à intégrer autre chose que des élites polyglottes est ce qui constitue non pas une fragilité (je n'irai pas jusque là au vu de la réalité des rapports de force) mais une incomplétude dont une bonne part des administrations nationales et des fonctionnaires de la Commission eux-mêmes ne se satisfont pas. Les contradictions inhérentes au projet initial de constitution d'une administration supra-nationale sont d'une certaine façon toujours présentes et c'est ce qui produit ce sentiment de « turbulences » ou d'instabilité politique. Mais le livre ne dit pas pour autant comment l'exploitation de ces contradictions pourrait tourner à l'avantage du mouvement social. Car cette question me semble d'abord renvoyer à l'état d'organisation politique du mouvement social lui-même, son degré d'information, de structuration et sa capacité de mobilisation. À l'inverse, je pense qu'il n'y a rien à espérer d'un univers administratif qui s'est constitué en tournant le dos aux traditions démocratiques et aux mouvements sociaux.

Propos recueillis par Cédric Durand

Nos contenus sont placés sous la licence Creative Commons ([CC BY-NC-ND 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/)). Toute parution peut être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.

références

1. ↑ Kees Van der Pijl, *The Making of an Atlantic Ruling Class*, Verso, 1984.
2. ↑ Cédric Durand (dir.), *En finir avec l'Europe*, La Fabrique, 2013.
3. ↑ Pierre Bourdieu, « Esprits d'État, genèse et structure du champ bureaucratique » in *Raisons Pratiques*, Paris, Ed. du Seuil (coll. « Essais »), 1994, p. 101-134.
Pour une analyse détaillée du capital bureaucratique chez P. Bourdieu se reporter notamment à la première occurrence du terme dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* au sein de l'article écrit avec Rosine Christin (« La construction du marché. Le champ administratif et la politique du logement », vol. 81, 1990). Bourdieu y distingue notamment le *capital bureaucratique d'expérience* (acquis par un chef de bureau « à la longue » du fait de son immersion dans le monde administratif) et le *capital bureaucratique à base technique* (« comme la connaissance de l'enquête statistique » qui peut être acquis plus rapidement).
5. ↑ Antonio Gramsci, *Problèmes de civilisation et de culture*, (1930-1935), sur Marxists.org
6. ↑ Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.
7. ↑ Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'économie politique n'est pas une science morale*, Raisons d'agir éditions, 2005, p. 260.

-
8. ↑ Sur cette distinction, se reporter à l'entretien réalisé avec [Michel Offerlé pour le numéro 10 de la revue Savoir / Agir « figures patronales »](#).
 9. ↑ Arnaud Mias, *Le dialogue social européen (1957-2005) : genèses et pratiques d'une institution communautaire*, Thèse pour le doctorat du CNAM, 2005, p. 119.
Wolfgang Streeck et Philippe C. Schmitter, « From National Corporatism to Transnational
 10. ↑ Pluralism : Organized Interests in the Single European Market », *Politics Society*, 1991 vol. 19, pp. 133-164.